

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 2 juin 2021
fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale
NOR : INTJ2114211A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3321-5 et R. 3321-6 relatifs au conseil supérieur de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante :

- M. le général de corps d'armée Tavel Laurent, Marc ;
- M. le général de corps d'armée Pidoux Alain, Maurice, Louis ;
- M. le général de corps d'armée De Oliveira Armando ;
- M. le général de corps d'armée Bonneau Hubert ;
- M. le général de corps d'armée Pétillet André, Pierre, Jean ;
- M. le général de corps d'armée Browaëys Arnaud, Bastien, Thierry.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale du 12 mai 2020.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juin 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet,
directeur de cabinet du ministre de l'intérieur,
P. de Bousquet de Florian